Pour la
# montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°224 - février 2012 - 5,50 €

# ÉCOLE : LA SPÉCIFICITÉ MONTAGNE RECONNUE DANS UNE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

**DOSSIER**

Rentrée scolaire 2012-2013 :
- une priorité des élus de la montagne
- une bonne raison d'adhérer

Contact :
01 45 22 15 13
contact@anem.org

- **Premières assises nationales des risques naturels à Bordeaux**

- **Le CNM confirme la place de l'Etat dans la politique de la montagne**

AUREMAR/FOTOLIA.COM

- **Les enseignements du dernier recensement agricole**

# EDITO *Un nouveau projet pour la montagne*

ALEXIS BAUD

« Le Conseil national de la montagne (CNM) qui vient de se tenir a répondu à une attente forte des montagnards et de leurs élus qui s'était exprimée au moment de notre 27e congrès à Bonneville en Haute-Savoie. Il s'agissait non seulement de dissiper définitivement les inquiétudes qu'avait fait naître un rapport jugé inapproprié sur le bilan des vingt-cinq ans de la loi montagne, mais également d'insuffler une nouvelle dynamique et une réflexion qui puissent nous conduire à une véritable refondation de la politique de la montagne. A notre grande satisfaction, le ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire, s'est clairement positionné à l'issue du CNM en faveur d'une politique nationale de la montagne et d'une politique européenne de soutien à l'agriculture de montagne.

Il nous appartient dorénavant de veiller à ce que les propositions formulées par la commission permanente du CNM, que préside et anime notre collègue Martial Saddier, trouvent une traduction dans les textes et les décisions qui interviendront dans les prochains mois. Les attentes de la montagne sont grandes en matière d'ouverture et de désenclavement des massifs, de couverture numérique et d'accès au très haut débit, d'accès aux services – école et santé notamment –, mais aussi en matière de soutien à l'économie montagnarde. Pour que la montagne demeure attractive et trouve la force de se développer, il faut impérativement que sa spécificité soit reconnue et qu'elle bénéficie d'une politique différenciée. »

***Vincent Descœur, président de l'ANEM, député du Cantal***

NUMÉRO **224**


**3 : ACTUALITÉ**
- *Le CNM ouvre de nouvelles perspectives à la politique de la montagne*
- *Une nouvelle feuille de route pour la réforme intercommunale*
- *Le groupe agriculture de montagne s'est réuni*
- *2012, année européenne de l'eau avec Eaulala*
- *Deux loups dans les Vosges*

**4 : AGRICULTURE**
- *Recensement agricole : la montagne au peigne fin*
- *Des amendements montagne pour la PAC de 2014*
- *Les 40 ans de la loi pastorale*

**12 : SERVICES PUBLICS**
- *Remontées mécaniques : les contrats de délégation sous haute surveillance*
- *Les propositions de l'ANEM*

**13 : EUROPE**
- *L'AEM à la recherche d'un nouveau président*
- *L'AEM, vingt ans déjà*
- *Les projets dont l'AEM est partenaire*
- *Deux ans pour mobiliser plus de la moitié des fonds européens*

**14 : ENVIRONNEMENT**
- *Premières assises nationales de la prévention des risques à Bordeaux*
- *Entretien avec François Maïtia*
- *Le regard d'Érik Orsenna*

**15 : VIE DE L'ANEM**
- *Les classes de découverte et les jeunes au SAM*
- *L'ANEM présente au lancement de « Montagne : prospective 2040 »*
- *L'élu du mois : Charles Buttner*

**A LA UNE :** La circulaire parue au *Bulletin officiel* le 12 janvier reconnaît enfin la spécificité de l'école en montagne. En instaurant les moyens d'une identification propre des écoles et réseaux éducatifs de montagne ainsi qu'une approche adaptée aux réalités du milieu géophysique, elle devrait contribuer à maintenir la proximité du service public de l'éducation avec les populations de montagne.

*Photo : Mimi Potter/Fotolia.com*


**PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS**


## 7. DOSSIER
# *La spécificité de l'école en montagne reconnue*

V. RUMI / FOTOLIA.COM

**Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo : Regards croisés sur l'école • *Une circulaire inédite* • Questions à Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative • *Repères : La motion du 27e congrès* • Les collectivités ont financé 25% de la dépense d'éducation en 2010.**


**PLM**

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

*Pour la montagne* est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
**Directeur de la publication, directeur de la rédaction**
Pierre Bretel
**Rédaction**
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
**Conception graphique et réalisation**
Patrick Maître (GMES)
**Communication**
Olivier Lamoureux
**Dessins**
Dom
**Impression**
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
**N° de commission paritaire**
0114G84199
**ISSN**
0296-7987
**Abonnement**
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : février 2012

# Le CNM ouvre de nouvelles perspectives à la politique de la montagne

ANEM

*De gauche à droite : Martial Saddier, président de la commission permanente, Chantal Robin-Rodrigo et Vincent Descœur, secrétaire générale et président de l'Association.*

**A**ttendu depuis de longs mois, le Conseil national de la montagne s'est réuni le 31 janvier sous la présidence de Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, en présence de Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, et de Thierry Mariani, secrétaire d'Etat chargé des Transports.
La réunion avait pour objet principal de valider plus de deux ans de travaux de la commission permanente présidée par Martial Saddier. Les seize propositions ainsi présentées (sur un total de 72 identifiées) ont été approuvées.
Quant au bilan des vingt-cinq années d'application de la loi montagne, après avoir confirmé le constat déjà réalisé au congrès de Bonneville qu'il s'agissait d'un rapport inabouti, la commission permanente se trouve missionnée pour l'approfondir, avec l'assurance du ministre que l'Etat maintiendrait intacte son implication dans la politique nationale de la montagne.
*PLM* reviendra le mois prochain sur le détail des mesures arrêtées.

# Une nouvelle feuille de route pour la réforme intercommunale

Une circulaire, publiée le 12 janvier, décrit les travaux juridiques, budgétaires et comptables devant accompagner les créations, dissolutions, fusions, scissions et extensions de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) décidées dans le cadre des soixante-six[1] schémas de coopération intercommunale adoptés avant le 31 décembre 2011.

**A**vec cette circulaire les nouveaux périmètres d'EPCI deviennent effectifs (sauf exception) à la date du 1er janvier qui suit la publication de l'arrêté préfectoral qui les délimite. Elle établit ensuite un planning d'installation des EPCI en deux vagues afin que tous soient effectifs au 1er janvier 2014.
Ainsi, les travaux comptables préparatoires à la première vague de création d'EPCI s'engageront en juin après un échange d'informations ce premier semestre entre préfets et directeurs départementaux et régionaux des finances publiques. Les derniers arrêtés préfectoraux de périmètre pris en application des schémas de coopération intercommunale (SDCI) seront adoptés d'ici la fin décembre. Au 1er janvier 2013 prendra donc effet cette première vague de modification de la carte intercommunale.
La seconde phase démarrera le 1er juin 2013 avec l'adoption des derniers arrêtés pris en vertu des pouvoirs du préfet renforcés à la suite des arrêtés de périmètre. Les travaux comptables débuteront en juin 2013, en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2014.
Retrouvez le texte intégral de la circulaire sur : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34414.pdf

**(1) Quant aux trente-trois départements encore dépourvus de SDCI, ils bénéficieront des adaptations prévues par la proposition de loi Pélissard en cours de discussion parlementaire.**

## LE GROUPE AGRICULTURE DE MONTAGNE S'EST RÉUNI

Promise par le ministre Bruno Le Maire devant les élus et les responsables agricoles des massifs présents au 27e congrès de l'ANEM à Bonneville, la réunion du groupe national montagne du ministère de l'Agriculture s'est tenue le 22 décembre 2011.
La réactivation de ce groupe, qui ne s'était plus réuni depuis plus de trois ans, a pour objectif d'assurer un suivi des débats communautaires concernant les modalités réglementaires de la politique agricole commune pour la période 2014-2020.
Ces réunions devraient permettre d'alimenter de propositions

spécifiques à l'agriculture les négociations communautaires montagne au fur et à mesure de leur déroulement. Cette première réunion a déjà permis d'en identifier bon nombre *(voir p. 5)*.

## 2012, ANNÉE EUROPÉENNE DE L'EAU AVEC EAULALA

Eaulala va créer l'événement dans les stations à partir de la projection de vidéos sur la neige. Les premières « séances » débuteront le 14 février dans la station de ski pyrénéenne de Gourette-Eaux-Bonnes.
Trois fictions ludiques, oniriques et burlesques (skier sous l'eau ou nager dans les nuages !...) d'une durée totale d'une demi-heure seront projetées sur la neige.
Soutenue par l'Union européenne, l'agence de l'eau Adour-Garonne, la fondation « Eau, Neige et Glace » et la Région Midi-Pyrénées, cette initiative pourra être relayée dans toutes les stations qui souhaitent accueillir ce spectacle.
Contact : Laure Muller-Feuga, tél. : 06 58 09 33 98

## DEUX LOUPS DANS LES VOSGES

La trêve hivernale aura été de courte durée pour les éleveurs des Vosges, puisqu'une brebis en gestation a été victime d'une attaque de loup le 20 janvier sur les hauteurs du hameau de Baudimont, non loin de Saulxures-sur-Moselotte.
Les traces laissées dans la neige ont pu faire la preuve que l'attaque était le fait de deux prédateurs. Le constat a été officiellement confirmé par les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
Cette attaque confirme que l'arrivée du loup l'an dernier sur le massif n'était pas qu'une incursion furtive et qu'il y a bien installation durable de l'animal.
Si les tirs de défense sont autorisés depuis le 19 septembre dernier, les éleveurs demandent

SNOWPARD/FOTOLIA.COM

*La découverte d'un deuxième loup sur le massif atteste une installation durable des prédateurs.*

désormais qu'un tir de retrait soit autorisé en exploitant l'augmentation anticipée du nombre de retraits autorisés, augmentation accordée lors du dernier groupe national loup en octobre 2011, dans le cadre du protocole d'enlèvement.
Une demande que reprendra à son compte l'Association lors de sa prochaine audience sur le dossier des prédateurs au cabinet de la ministre de l'Ecologie.

# RECENSEMENT AGRICOLE : la montagne au peigne fin

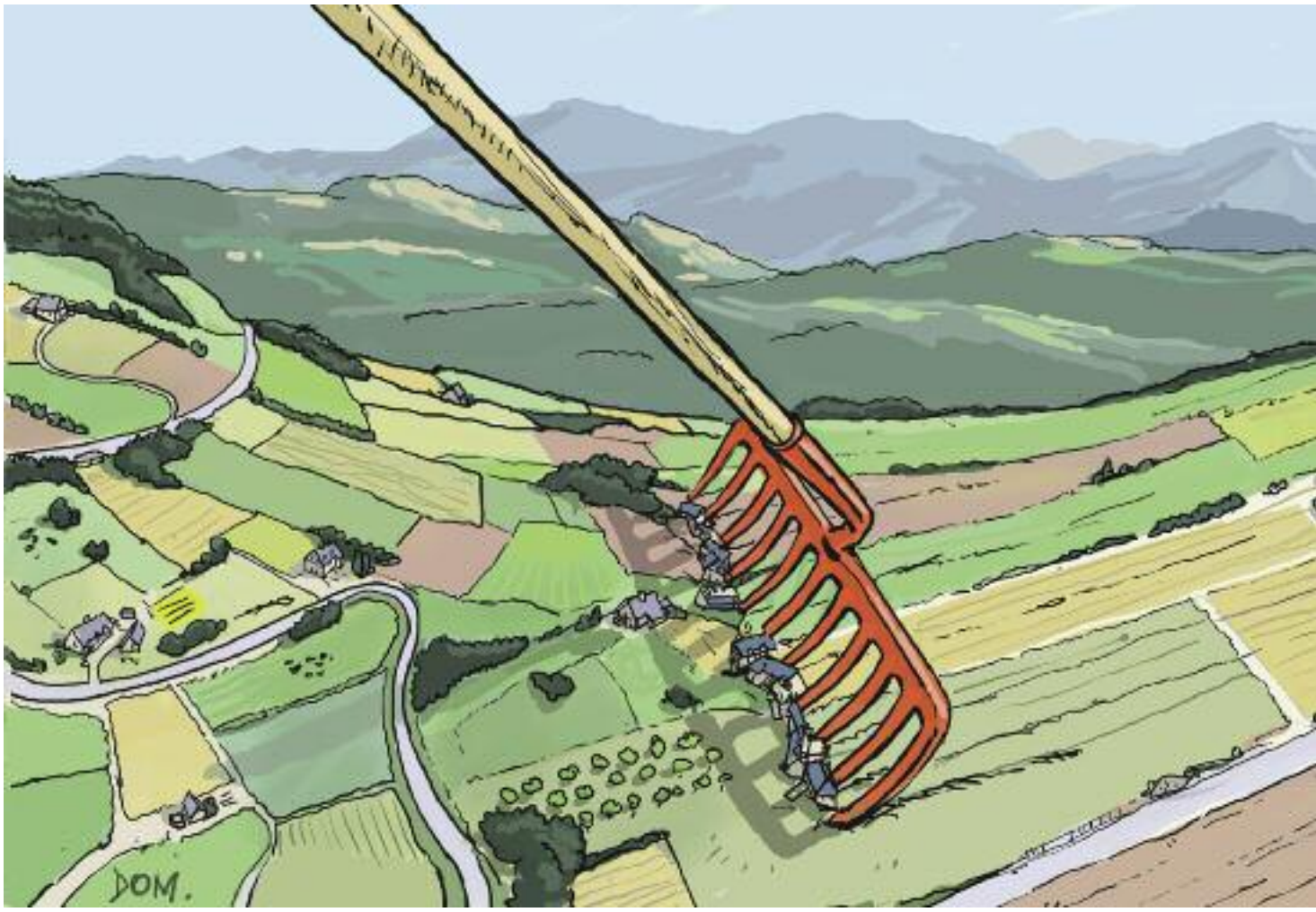


La réunion du groupe montagne du ministère de l'Agriculture du 22 décembre a été l'occasion de prendre connaissance des résultats du dernier recensement agricole, et de mieux appréhender l'évolution des exploitations agricoles en montagne depuis 2000.

**E**n l'espace de dix ans, avec 5 949 000 hectares de superficie agricole utilisée (SAU), l'emprise territoriale de l'agriculture, si elle s'est globalement maintenue au niveau des massifs, avec une légère progression de 0,28 % , a régressé de 3,70 % en montagne, soit plus fortement que la moyenne nationale qui est de – 2,75 %.

Cette relative bonne santé affichée de l'agriculture dans les massifs, qu'il faut bien distinguer de la zone de montagne *stricto sensu*, est due principalement aux massifs de Corse et du Massif central (avec respectivement 7,7 % et 3,26 % de progression de leur SAU). Au-delà, elle se révèle trompeuse en raison d'une très grande diversité de situations d'un massif à l'autre. De fait, la réalité la plus partagée est celle d'un recul assez net du foncier agricole, à cause de l'urbanisation pour ce qui concerne les deux grands massifs des Alpes et des Pyrénées qui enregistrent une diminution de leur SAU respective de 11,11 % et 6,83 %. En revanche, elle est beaucoup plus drastique en zone de piémont : – 26,7 %.

Une très grande diversité de situations d'un massif à l'autre.

Le nombre d'exploitations agricoles en zone de montagne a diminué en dix ans de près de 23 %, en passant de 103 800 à 80 000, suivant en cela la tendance générale puisque la moyenne nationale est de 22,45 % pour 514 000 exploitations subsistant en 2010. Cette diminution s'accentue en haute montagne, mais elle varie surtout, elle aussi, d'un massif à l'autre, le Jura et les Alpes, avec respectivement – 26,44 % et – 30,29 %, enregistrant les scores les plus alarmants.

La diminution du nombre des exploitations touche surtout les plus petites (celles dont le produit brut standard est inférieur à 25 000 euros, soit près de 38 % d'entre elles). Or, cette catégorie représente une part déterminante dans le paysage agricole montagnard avec plus de 53 % des exploitations en haute montagne (généralement au-dessus de 1 800 m, altitude limite de la forestation), et plus de 43 % en montagne. C'est aussi une dimension majeure de l'activité agricole des piémonts avec près d'une exploitation sur deux (49,13 %) dans cette catégorie.

Le nombre d'exploitations agricoles en montagne a diminué de près de 23 % en dix ans.

L'âge des chefs d'exploitation, qui connaît un vieillissement général depuis 2000, vient tempérer cette présentation plutôt inquiétante. Les zones de montagne et de haute montagne sont en effet les seules à avoisiner les 20 % d'exploitants de moins de 40 ans alors que la moyenne nationale atteint à peine les 17,5 %. Là aussi, ce sont les zones de piémont qui enregistrent le score le plus critique avec 16,40 % des chefs d'exploitation ayant moins de 40 ans.

La diminution du nombre des exploitations touche d'abord les plus petites.

# Des amendements montagne pour la PAC de 2014

La réactivation de l'instance de concertation sur l'agriculture de montagne a permis d'identifier un certain nombre de points à faire évoluer dans les propositions actuelles de la Commission pour la PAC de l'après-2013.

Dès l'ouverture de la réunion, Jean-Marc Bournigal, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, a insisté sur deux points marquants, indirectement favorables à la montagne et qu'il convient de conforter car ils ne sont à ce stade que des propositions et ne font pas forcément l'unanimité au sein des vingt-sept pays membres de l'Union européenne. Le premier point concernait le maintien à son niveau actuel du budget dévolu à l'agriculture dans les perspectives financières, et le second portait sur l'orientation générale des propositions de Dacian Ciolos, commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, avec notamment son principe de prime unique à l'hectare.

Les interventions des représentants agricoles des massifs ont cependant mis au jour plusieurs failles du dispositif proposé par la Commission. Pour celles visant à « demander plus », il a été rappelé que si tout est en principe possible, l'exercice est contraint dans une enveloppe qui n'est pas flexible.

Ainsi, majorer à 15 % (au lieu de 10) la part d'aide découplée requiert préalablement de prélever les sommes nécessaires sur d'autres postes. C'est pourquoi il a été clairement annoncé que la France ne recourra pas à une « aide territoriale » dans le dispositif d'aide à l'hectare du premier pilier, parce que cela se ferait nécessairement en amputant d'autant l'enveloppe de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (l'ICHN) dans le second pilier.

Tout est possible… mais dans une enveloppe constante.

L'un des constats, sans doute le plus constructif de la réunion, a porté sur les modalités de la part environnementale du futur paiement unique. Pour en bénéficier, l'exploitant doit pratiquer un assolement en trois cultures [1], ce qui est quasiment impossible en montagne, notamment en raison de l'importance qu'ont les prairies dans la SAU [2] des exploitations.

Le cabinet a garanti que la ligne défendue par la France serait de faire reconnaître que plus le pourcentage de STH [3] d'une exploitation est élevé et plus sa contrepartie environnementale se présume. Cela suppose que l'on parvienne à une définition satisfaisante des prairies permanentes, et que l'on confirme les terres collectives telles que landes et parcours comme surfaces fourragères.

**(1) Permettant la régénération des sols par la rotation des cultures. (2) Surface agricole utilisée. (3) Surface toujours en herbe.**

## LES 40 ANS DE LA LOI PASTORALE

Pour célébrer les 40 ans de la loi pastorale française, l'Association française de pastoralisme, les chambres d'agriculture et le ministère de l'Agriculture organisent le jeudi 1er mars, à l'Assemblée nationale (salle Victor Hugo, 101, rue de l'université, Paris 7e), une journée commémorative sous forme de rencontres nationales et européennes rassemblant les multiples acteurs du pastoralisme. Après un rappel de la genèse de la loi du 3 janvier 1972 par ses pères fondateurs : Jean Guet, ancien ingénieur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Robert Duclos, premier président du groupe montagne de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), et Robert Cabé, président de la première association foncière pastorale (AFP), la matinée dressera le bilan de cette loi courageuse et novatrice qui, en pleine période productiviste, a mis en place les AFP, les groupements pastoraux et les conventions pluriannuelles de pâturage. Cette rencontre nationale et européenne s'intéressera l'après-midi aux réalités du pastoralisme dans les autres pays européens par grandes zones géographiques (Méditerranée, Alpes centrales, Europe du Nord et Europe de l'Est), et aux perspectives d'une organisation et d'une politique communes au niveau de l'Union européenne alors que se dessine l'organisation réglementaire de l'après-2013.

Inscriptions et renseignements : www.pastoralisme-europe.org

*Cette journée, loin de se contenter d'être commémorative, sera prospective, notamment au niveau européen.*

## ALPES : MOBILISATION INÉDITE POUR L'ÉNERGIE

Les parcs des monts d'Ardèche, du massif des Bauges, du Pilat, du Vercors, le Syndicat mixte des Baronnies provençales et l'association Rhônalpénergie-Environnement (aide méthodologique) ont décidé d'expérimenter une approche inédite pour développer l'énergie photovoltaïque sur leurs territoires.
L'objectif recherché est de se mobiliser sur l'énergie tout en respectant la préservation du patrimoine, le développement du territoire et la création de richesse pour les habitants et les collectivités.
Ils proposent à la population de s'associer à la conception et à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures publiques et privées de leur village.
A Méaudre, communauté de communes du massif du Vercors, une centrale villageoise a été créée à l'aide de 1 000 m² de panneaux photovoltaïques répartis sur les toits de dix-huit habitations. La centrale sera exploitée par une société coopérative à laquelle l'ensemble de la population est invité à participer.
Trois autres projets sont à l'étude dans le parc naturel du Vercors, lequel souhaite mettre en œuvre un programme européen visant à concilier énergies renouvelables et paysage.
Plus d'info : www.centralesvillageoises.fr

## VOSGES : BUS STOP AU LAC BLANC

Depuis le 4 janvier les Haut-Rhinois peuvent se rendre sans voiture à la station du Lac Blanc en empruntant le service de navettes spéciales mis en place par le conseil général. Un premier tronçon, Lac Blanc Express, relie Colmar au Lac Blanc 900, d'où un second Lac Blanc Altibus conduit au Lac Blanc 1 200. Pour la somme de cinq euros aller-retour ou de vingt-cinq euros pour une semaine, le parcours au départ de Colmar deux fois par jour (8 h 30 et 11 h 30 pour des retours à 13 h 30 et 17 h 30), dessert en une heure cinq Ammerschwir, Kaysersberg, Lapoutroie et le Bonhomme.
Le billet donne droit à divers avantages, tels qu'un aller-retour en télésiège gratuit pour les skieurs de fond, 10 % de remise sur les locations de matériel ou encore une boisson chaude dans certains établissements. On peut aussi acheter son forfait à bord des bus.
Ce projet, cofinancé par le conseil général (à hauteur de 34 000 € pour 2012 et 2013) et la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, la Région Alsace, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'Agence de développement touristique de Haute-Alsace, le Syndicat mixte pour l'aménagement de la station du Lac Blanc et l'office de tourisme de la Vallée de Kaysersberg, devrait donner une impulsion nouvelle à la vocation vosgienne pour le ski à la journée…
Plus d'info : www.lac-blanc.com ou office de tourisme de la Vallée de Kaysersberg, tél. : 03 89 78 22 78

## MASSIF CENTRAL : LE TROPHÉE « GLISSE AND FROMAGES AOP » REVIENT

L'association des fromages AOP d'Auvergne (saint-nectaire, cantal, salers, fourme d'Ambert et bleu d'Auvergne) organise du 13 février jusqu'au 9 mars son quatrième challenge « Glisse and fromages AOP ». Cette manifestation itinérante se produit dans les huit communes participantes, soit un jour donné de la semaine (le lundi au Mont-Dore, le mardi à Super-Besse, le mercredi à Lioran), soit à une seule date précise (Pessade le 13 février, Chastreix-Sancy le 20, Prat-de-Bouc le 24, Le Guéry le 2 mars, Pailherols le 9). Ces rencontres festives consistent en des dégustations gratuites assorties d'animations diverses telles que jeux-concours, démonstrations de recettes, tests de run & slide (raquettes de glisse), ou encore courses de ski de fond (uniquement pour les sites à date fixe, sauf Chastreix-Sancy).
Plus d'info : www.fromages-aop-auvergne.com

## PYRÉNÉES : La vallée d'Ossau « Territoire innovant 2011 »

Chaque année les « Interconnectés » décernent le label Territoires innovants 2011 aux collectivités qui mettent en œuvre les usages des nouvelles technologies sur leur territoire.
Le 14 décembre dernier, la communauté de communes de la vallée d'Ossau s'est vu décerner ce label, comme vingt-deux autres territoires, pour son projet « Mon smartphone, e-guide de montagne ».
Depuis le mois de juillet 2010 la communauté de communes a entrepris un vaste programme de valorisation de son patrimoine. Dans ce cadre elle a eu l'idée d'associer un outil interactif (le téléphone mobile Smartphone) à la valorisation culturelle de son territoire en proposant un parcours « flashcodé » qui délivre des informations et des anecdotes sur l'histoire des dix-huit villages qui composent la communauté de communes.
Les flashcodes sont des pictogrammes présents sur des panneaux qui permettent, grâce à un Smartphone connecté à Internet, d'accéder à un site Internet où se trouve l'intégralité des informations relatives au lieu que l'on est en train de visiter.
A terme, la communauté de communes envisage d'utiliser cet outil pour communiquer sur les dates des grands événements culturels ainsi que sur tous autres modes de découverte du patrimoine
Plus d'info : www.interconnectes.com

## JURA : COMPÉTITION DE COMBINÉ NORDIQUE À CHAUX-NEUVE

Du 13 au 15 janvier le village de Chaux-Neuve, en Franche-Comté, a accueilli trois épreuves de la coupe du monde de combiné nordique, discipline qui comprend un enchaînement d'épreuves de sauts à ski et de fond.
Si au départ, en 1996, l'organisation d'une manche de la compétition n'avait été organisée que pour rendre hommage à deux compétiteurs originaires du pays, le Tremplin de Chaux-Neuve est aujourd'hui considéré par la plupart des athlètes comme l'un des rendez-vous incontournables de la coupe du monde, notamment en raison des améliorations techniques qui ont été apportées, pour un coût total 2 483 001 €.
Cette année, la Fédération internationale de ski a d'ailleurs décidé d'attribuer une troisième journée à cette compétition, au dernier moment, afin de compenser les épreuves annulées ailleurs en Europe depuis le début de l'hiver.
Cette épreuve rassemble environ 30 000 spectateurs chaque année avec un budget d'environ 400 000 € et 400 bénévoles.
Plus d'info : www.doubs.fr

DAMIEN MEYER/AFP

## CORSE : PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX POUR LES FOIRES ET MARCHÉS INSULAIRES

Le vendredi 27 janvier les premiers états généraux dédiés aux foires et marchés insulaires ont été organisés à Corte par la Fédération des foires rurales agricoles et artisanales de Corse (FFRAAC). Depuis plusieurs années, les organisateurs de foires constatent qu'en dépit des efforts engagés les activités agricoles et artisanales corses connaissent un recul important, notamment du fait de l'évolution du mode de consommation des visiteurs.
Avec ces états généraux l'objectif est de mieux fédérer les bénévoles, les producteurs, les artisans et la clientèle et de trouver des pistes d'évolution pour cette activité qui représente une véritable valeur ajoutée.
Après avoir dressé un état des lieux des foires et des marchés de Corse, les différents acteurs ont pu échanger, à travers de tables rondes, sur la mise en valeur des territoires, et évoquer l'instauration du label « Fiere di Corsica » qui permettra de répondre aux exigences des producteurs et des consommateurs en garantissant la qualité des produits présentés.
Plus d'info : www.foiresdecorse.com

# ÉCOLE : LA SPÉCIFICITÉ MONTAGNE RECONNUE PAR LE MINISTRE

Tout au long de l'année 2011, les élus de la montagne de tous les massifs ont protesté contre les annonces de fermeture de classes ou de suppression de postes d'enseignants dans les écoles du premier degré, sans que soient prises en compte la spécificité de ces territoires et l'exception géographique. Comme il s'y était engagé le 10 mai 2011, lors de sa rencontre avec l'Association représentée par Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo, Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, a installé le 27 juillet 2011 un groupe de travail sur la prise en compte des caractéristiques des écoles de montagne pour l'instruction de la carte scolaire. A la suite de ses travaux, la circulaire du 30 décembre 2011 a été envoyée aux recteurs et inspecteurs d'académie et publiée au *Bulletin officiel de l'Education nationale* le 12 janvier. Comme annoncé dans le précédent numéro, *PLM* présente de façon détaillée cette instruction ministérielle qui reconnaît officiellement la spécificité de l'école en zone de montagne.

Andrey Yuselev / Fotolia.com - V.Rumi - Fotolia.com (fond)

# VINCENT DESCŒUR ET CHANTAL ROBIN-RODRIGO :

Au moment où l'ensemble des acteurs de l'éducation planchent sur la rentrée scolaire 2012-2013, le président et la secrétaire générale de l'ANEM livrent aux lecteurs de *PLM* leur conception de l'école en montagne à la suite de la publication de la circulaire relative aux écoles de montagne. Pour eux, les élus de ces territoires devront veiller à sa prise en compte par les inspecteurs d'académie avant toute décision de fermeture ou de suppression de poste.

***PLM : Quels enjeux représente le maintien d'une école pour une commune de montagne ?***

***Vincent Descœur :*** L'une des premières choses dont s'assurent les familles qui projettent de s'installer en milieu rural, c'est la présence d'une école à proximité et la possibilité de scolariser leurs enfants dans de bonnes conditions. L'école est un élément essentiel au maintien de la vie dans les zones de montagne et à leur attractivité.

Ces dernières décennies, beaucoup d'écoles ont dû fermer, si bien qu'un grand nombre de communes n'en disposent plus, ce qui pose en montagne des problèmes de temps de trajet, d'organisation des transports scolaires, ces fermetures venant trop souvent contrarier les efforts que mettent en œuvre des collectivités pour retrouver une croissance démographique.

Il est temps de réfléchir autrement à l'avenir du service public de l'éducation, de tenir compte de la nécessité d'aménager les territoires et de ne pas entraîner certains d'entre eux vers la spirale du déclin.

***Chantal Robin-Rodrigo :*** Comme le dit le Président Descœur, l'école, à l'instar de tous les services publics, est un facteur essentiel au maintien des populations. Avoir une école, c'est attirer une population jeune, c'est aussi sauvegarder des commerces et des services de proximité qui rendent la montagne vivante.

C'est à l'Etat, dans son rôle d'aménageur du territoire, de veiller à ce que ces territoires puissent bénéficier des mêmes services et d'assurer partout la continuité de son action. Les enfants des communes de montagne ne doivent pas être défavorisés à cause des conditions de scolarité rendues difficiles par les contraintes inhérentes à ces territoires.

Sinon on se trouve face à un cercle vicieux : la faible densité de population devient le prétexte qui légitime l'insuffisance des services publics alors même que l'absence d'école, ou de structures d'accueil, accentue le départ de populations résidant en montagne.

**Chantal Robin-Rodrigo :**
« Les élus de montagne devront veiller à ce que cette circulaire soit mise en application sur le terrain. »

***PLM : Quel jugement portez-vous sur le contenu de cette circulaire ?***

***V.D. :*** Elle témoigne du fait que le ministre de l'Education nationale a compris que les élus de la montagne ne menaient pas en l'occurrence un combat d'arrière-garde visant à maintenir à tout prix l'existant, mais qu'ils posent une vraie question d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès au service public de l'éducation.

Cette circulaire reconnaît notamment la nécessité de prendre en compte des critères autres que la simple prévision d'effectifs pour l'établissement de la carte scolaire en zone de montagne, ce qui constitue une réelle avancée. La situation géographique de l'école, son isolement, les temps et conditions de parcours des élèves sont des éléments qui devront être désormais pris en compte dans l'allocation des moyens.

***C.R.-R :*** Je suis satisfaite de constater que l'école en montagne a enfin obtenu du minis-

# REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCOLE

*Le président, Vincent Descœur, et la secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo se sont tous les deux fortement investis sur ce dossier.*

tère de l'Education une reconnaissance de ses spécificités – spécificités d'ailleurs admises par le juge administratif dans différents arrêts. Il faut rappeler en effet que depuis quelques années l'application de la carte scolaire, dans sa mise en œuvre comptable basée sur un rapport enseignant/nombre d'élèves, a énormément fragilisé l'école en montagne et en zone rurale, supprimant ici un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), là une classe unique…

Mais cette circulaire n'est finalement que l'application de la loi montagne de 1985, laquelle affirme un droit à la différence qui implique l'adaptation de mesures appliquées sur le territoire national à la spécificité montagnarde. C'est pour cette raison que nous avons soutenu l'adoption de critères spécifiques, notamment sur les temps de transport.

**Vincent Descœur :**

« Le ministre a compris que les élus de la montagne ne menaient pas un combat d'arrière-garde. »

***PLM :*** ***Quelle attention porterez-vous à l'élaboration de la carte scolaire 2012-2013 dans les territoires de montagne ?***

***V.D. :*** Les élus de montagne devront évidemment veiller à ce que cette circulaire ministérielle soit mise en application sur le terrain. Ils devront être attentifs, en particulier, à ce qu'une concertation s'engage pour réaliser les études d'impact et disposer d'une vision prospective avant toute décision concernant une école en montagne. L'ANEM les y aidera.

Bien sûr, ce texte ne réglera pas tout dans un contexte où il faut rendre des postes, mais il doit permettre d'en éviter la suppression, ainsi que la fermeture d'écoles ou de sites de regroupement pédagogique dès lors qu'ils sont en zone de montagne et peuvent se référer à cette circulaire. Je serai très vigilant dans mon département et nous avons prévu de faire le bilan sans concession de la mise en œuvre de cette circulaire dans le cadre de la préparation de cette rentrée.

***C.R.-R :*** Depuis 2007 et si l'on ajoute les 14 000 suppressions prévues cette année, l'Education nationale aura perdu 80 000 postes. Ce sont des écoles qui ferment, des classes surchargées, des enseignants moins disponibles pour les élèves, des professeurs non remplacés.

Songez que la France est désormais au dernier rang de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) en termes de taux d'encadrement dans le primaire ! Ainsi, ce sont 5 700 postes qu'il faudra supprimer cette année dans les écoles primaires. Aussi, je suis inquiète quant à l'interprétation que feront les inspections d'académie de la circulaire après l'annonce par les rectorats des suppressions de classes dans les départements. Il faudra bien prendre des postes quelque part !

Le problème sera d'autant plus accru dans les départements à forte dominante montagnarde (Savoie, Hautes-Alpes) ou dans les Hautes-Pyrénées où 50 % des communes sont classées en zone de montagne et qu'il nous faut rendre vingt-neuf postes.

Cette circulaire était très attendue mais elle ne réglera pas tout. A nous de demander les mesures d'impact, à nous de calculer les temps de transport, à nous enfin d'être pugnaces pour que vive le service public de l'Education dans nos montagnes.

## *QUESTIONS À LUC CHATEL,*

*ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative*

PASCAL ROSSIGNOL/REUTERS

***PLM : Pourquoi avoir accepté la création d'un groupe de travail sur l'école en montagne ?***
***Luc Chatel :*** Le 10 mai 2011, j'ai reçu en audience Vincent Descœur, député du Cantal, et Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées, respectivement président et secrétaire générale de l'ANEM. Je dois dire que j'ai été sensible aux éléments exposés mettant en exergue les caractéristiques des écoles de montagne. Aussi ai-je décidé de mettre en place un groupe de travail associant le ministère et l'ANEM, afin d'approfondir ce sujet. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois depuis son installation le 27 juillet 2011, afin de parvenir à l'élaboration d'une circulaire ministérielle, guide de bonnes pratiques à destination des recteurs et des inspecteurs d'académie.
Cette circulaire a été publiée au *Bulletin officiel* n° 2 du 12 janvier : c'est l'aboutissement d'une collaboration fructueuse.

***PLM : La publication récente de la circulaire officialise-t-elle la reconnaissance de la spécificité de l'école en montagne ?***
***L. C. :*** Cette circulaire est inédite et elle reconnaît effectivement des contraintes propres aux écoles de montagne : durée et conditions de transport, aléas climatiques, déclivité, isolement… Au-delà de ces contraintes, des principes méthodologiques en matière d'instruction de la carte scolaire ont été actés, notamment la concertation en amont et pendant toute la phase de préparation de la rentrée scolaire, la nécessité de disposer d'études d'impact pour une vision prospective et le soutien pédagogique aux écoles pour éviter leur isolement, par la constitution de réseaux d'animation et le développement des usages du numérique.
***PLM : Cette instruction ministérielle aura-t-elle vocation à s'appliquer lors de l'élaboration de la prochaine carte scolaire ?***
***L. C. :*** Les réunions du groupe de travail sur l'école en montagne se sont tenues dans un calendrier serré, de fin juillet à mi-décembre 2011, afin que la publication de la circulaire au *Bulletin officiel*, rappelant les règles et les modalités de gestion ayant vocation à s'appliquer dans les zones de montagne, corresponde au calendrier d'instruction de la carte scolaire.
Ainsi ces préconisations seront prises en compte par les recteurs et seront déclinées au plan départemental par les inspecteurs d'académie et les inspecteurs du premier degré pour la préparation de la rentrée 2012.
Cette démarche s'inscrit dans une approche globale ayant pour but de concilier la qualité de l'enseignement et une bonne gestion des moyens, dans un dialogue nourri avec les collectivités locales. Je pense qu'elle répond dans leur grande majorité, aux attentes exprimées par l'ANEM.

# Une circulaire inédite

Ce texte inédit, envoyé fin décembre 2011 à l'ensemble des recteurs d'académie, est le signe que les pouvoirs publics accordent une attention particulière aux zones de montagne pour compenser les situations d'isolement éducatif auxquelles elles peuvent être confrontées. L'instruction rappelle les règles et les modalités de gestion qui devraient s'appliquer dans ces territoires. Elles s'inscrivent dans un dispositif global visant à concilier qualité de l'enseignement et gestion des moyens, en concertation étroite avec les collectivités locales. Le point sur les quatre axes principaux de la circulaire.

### • La concertation avec les représentants des collectivités territoriales

Concernant la carte scolaire, la charte sur l'organisation des services publics et au public en milieu rural de 2006 instaure un devoir d'information et de concertation avec les exécutifs locaux des collectivités territoriales pour les autorités académiques.
La circulaire précise qu'en amont des consultations d'instances réglementaires, les inspecteurs d'académie et de circonscription du premier degré réuniront, en tant que de besoin, les maires, les présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), les parents d'élèves et les enseignants aux moments principaux de la préparation de la rentrée scolaire.
En toute hypothèse, les maires et présidents d'EPCI doivent être informés par les inspecteurs d'académie des conditions d'accueil

des élèves à la rentrée scolaire et des prévisions d'effectifs établies par les directeurs d'écoles.

- **L'identification des écoles et des réseaux scolaires de montagne**

Dans chaque département ayant des zones de montagne, la circulaire prescrit d'identifier les écoles qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation et d'allocation de moyens au regard de leurs caractéristiques. Cette identification s'effectuera en combinant le classement montagne avec le caractère rural de la commune, sa démographie scolaire, son isolement et les conditions d'accès par les transports scolaires.

Le texte rappelle la nécessité de garantir l'égalité des chances aux enfants scolarisés et de promouvoir, en tenant compte de leur situation, un développement équilibré de l'offre scolaire dans ces territoires.

- **L'aménagement du réseau scolaire**

La circulaire demande aux autorités académiques de réaliser des études d'impact en appréciant l'évolution des effectifs sur le moyen terme (deux ou trois ans) afin de parvenir à une meilleure stabilisation des structures scolaires. La prise en compte de seuils d'ouverture ou de fermeture de classes doit être envisagée avec souplesse et de manière indicative. L'instruction de la carte scolaire doit combiner les prévisions d'effectifs avec d'autres critères, comme la situation des équipements scolaires au regard de leur desserte routière, de la durée et des conditions de transport.

Le texte invite les inspections académiques à se rapprocher des services de la préfecture et des collectivités territoriales pour recenser les équipements concernés et examiner les perspectives d'aménagement à court et moyen terme, afin d'améliorer le réseau existant.

- **Le soutien au travail pédagogique**

La circulaire demande aux autorités académiques de s'appuyer sur des dispositifs spécifiques permettant d'éviter l'isolement pédagogique et documentaire : réseau d'animation pédagogique et de formation des professeurs, mutualisation des ressources pédagogiques. Internet est un outil privilégié pour relier les classes entre elles, mener des activités communes et des travaux collaboratifs.

Enfin, le texte indique que les inspecteurs d'académie doivent préserver la qualité pédagogique des petites structures scolaires isolées, en particulier les classes uniques, en recourant à des postes spécialisés pour le recrutement dans ces écoles des personnels enseignants et en adaptant les plans de formation aux spécificités de ce type d'enseignement.

Consultez le texte intégral de la circulaire sur www.anem.org

## REPÈRES

### LA MOTION DU 27e CONGRÈS

***L'Association demande au ministre de l'Education nationale :***

- De soutenir la réflexion engagée par le groupe de travail sur l'école en montagne en vue de l'adoption d'un ensemble de mesures adaptées propres à formaliser une politique spécifique de l'Education nationale à destination de la population des territoires de montagne.
- De faire en sorte que la limite impérative de trente minutes de transport devienne une norme à appliquer dans l'élaboration des cartes scolaires.
- De renforcer le taux moyen d'encadrement des élèves et de mobiliser les postes d'enseignants en nombre suffisant afin d'appliquer en montagne un taux plus élevé pour répondre de façon adaptée aux contraintes incontournables directement liées au territoire, en particulier à la moindre densité de population.
- De prendre en compte dans le calcul prévisionnel des effectifs les enfants de moins de trois ans dans les zones de montagne et les zones de revitalisation rurale (ZRR).
- De reconnaître pleinement les unités pédagogiques de proximité (UPP) comme des établissements possédant un secteur scolaire déterminé, un budget de fonctionnement fléché, l'affectation de postes d'enseignants en résidence, et par conséquent dont toute modification doit faire l'objet de l'accord du conseil général et d'un avis du comité départemental de l'éducation nationale (CDEN).
- De tout mettre en œuvre, notamment sur le plan réglementaire, pour faciliter le développement des classes de découverte et d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires de montagne.

*Lors du congrès de Bonneville, l'école faisait partie de sept thématiques qui ont fait l'objet de motions.*

# Les collectivités ont financé 25 % de la dépense d'éducation en 2010

Le ministère de l'Education nationale confirme dans une note qu'en 2010 les collectivités territoriales ont été les deuxièmes financeurs de la dépense intérieure d'éducation (DIE) en assurant 24,6 % de son financement initial. L'effort est plus important en France que dans la moyenne des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Cette croissance résulte essentiellement des lois de décentralisation et des transferts de compétences pour le second degré et la formation professionnelle.

Jusqu'en 2008, ces transferts de compétences étaient compensés par des crédits budgétaires, ensuite ces dotations ont pris la forme de taxes affectées déjà existantes, parts de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Dans le premier degré, les collectivités territoriales assurent 37,5 % du financement, dont 37 % pour les seules communes avec la rémunération des personnels non-enseignants qui interviennent dans les écoles, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dans le second degré, la participation des collectivités territoriales est de 23,6 % et celle de l'Etat représente 64,3 % du financement.

http://media.education.gouv.fr/file/2011/51/4/NI1129-cout-de-l-education-2010_203514.pdf

SEB HOYAGUIMAN/FOTOLIA.COM

# Remontées mécaniques : les contrats de délégation sous haute surveillance

Le groupe de travail sur les contrats de délégation de service public (DSP), qui a tenu plusieurs réunions, a pour objectif une circulaire à destination des préfets et un guide des bonnes pratiques.

**L'**Association nationale des élus de la montagne participe depuis plusieurs mois à un groupe de travail sur les délégations de service public de remontées mécaniques organisé sous l'égide de plusieurs administrations. Celui-ci a été mis en place par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre chargée des Transports, suite à la démarche de certains exploitants auprès du président de la République en février 2011.

Une circulaire à destination des préfets cette année puis un guide pratique.

Diverses réunions ont permis de recueillir le point de vue des représentants des collectivités locales, l'ANEM et l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM), d'une part, et celui de Domaines skiables de France, d'autre part, sur les aspects juridiques, comptables et financiers des DSP. Le point le plus sensible concerne le statut des « biens de retour », nécessaires à l'exploitation du service public, qui doivent, par définition, revenir gratuitement dans le patrimoine du délégant en fin de contrat. Le juge admet, à certaines conditions, la possibilité d'indemnisation pour les biens non amortis, sur la base de la valeur nette comptable (VNC). Or, de nombreux contrats prévoient actuellement des clauses d'indemnisation allant au-delà de la VNC.

Lors de la dernière réunion, en octobre 2011, l'Administration a rappelé les principes qui doivent s'appliquer pour la conclusion des conventions à venir (catégorisation des biens, principes financiers, indemnisation du délégataire, fixation des tarifs, suivi des contrats par les autorités organisatrices, détermination de la durée des conventions). Elle a précisé que, pour les contrats en cours d'exécution, les solutions devront être trouvées entre les parties, au cas par cas.

Une réunion finale devrait permettre de valider une circulaire à destination des préfets rédigée par l'administration à partir des éléments issus des réunions du groupe de travail. Elle devra synthétiser les principes applicables aux DSP de remontées mécaniques pour uniformiser le contrôle de légalité. Un guide pratique devra également être élaboré cette année.

## LES PROPOSITIONS DE L'ANEM

Lors du groupe de travail, les élus de la montagne ont formulé plusieurs propositions pour améliorer la passation, le suivi et la fin des contrats de délégation de service public de remontées mécaniques. Pour assurer l'équilibre entre autorités organisatrices et délégataires, les élus doivent disposer d'une connaissance approfondie et d'une expertise juridique, économique, financière et technique pour le suivi des contrats en cours d'exécution. Ainsi en est-il lors du contrôle annuel, ors de la passation d'avenants et à la sortie des contrats arrivant à échéance. Cette exigence s'imposant tout particulièrement lors de la mise en concurrence des candidats à l'exploitation pour la dévolution des nouvelles délégations (la moitié des DSP dans les prochaines années) dans le cadre de la procédure imposée par la loi Sapin. A cette fin, l'ANEM a formulé plusieurs propositions auprès de l'Administration :

- la création d'un observatoire des bonnes pratiques dans les divers domaines (juridique, financier, comptable et technique) pour mettre à disposition une véritable boîte à outils au service des collectivités locales et de l'intérêt général ;
- l'élaboration d'un modèle de convention avec cahier des charges, élaboré par les élus eux-mêmes dans un premier temps, puis en concertation avec les opérateurs, dans un deuxième temps.

Ce modèle pourrait servir de fil conducteur aux autorités délégantes lors de la mise en concurrence des nouvelles DSP.

Par ailleurs, le repérage des expertises et conseils indépendants pouvant apporter un appui aux élus lors des procédures de négociation, aussi bien que lors du contrôle ordinaire de la gestion, serait un « plus » individualisé, mais il suppose la capacité des collectivités à les rémunérer.

# L'AEM à la recherche d'un nouveau président

Le bureau exécutif de l'Association européenne des élus de montagne (AEM), qui s'est tenu à Paris le 20 décembre dans les locaux de l'Assemblée nationale, a été l'occasion de faire le point sur les diverses actions engagées par l'association au cours de l'année, mais aussi d'acter la vacation de sa présidence.

**M**arquée par la publication des propositions pour la période 2014-2020 de perspectives budgétaires et de règlements organisant tant la politique agricole commune que la politique de cohésion, l'année 2011 illustre l'activité soutenue de l'AEM.

L'AEM est désormais reconnue comme une interlocutrice à part entière.

Longtemps tenue en dehors des circuits communautaires, et ayant dû montrer beaucoup de persévérance pour obtenir l'inscription de la montagne dans l'article 174 du traité européen, l'Association européenne des élus de montagne est désormais reconnue comme une interlocutrice à part entière. Pour preuve, ses entretiens réguliers avec les cabinets de certains commissaires européens, ceux notamment en charge de la politique régionale et de la politique de la concurrence.

L'accompagnement par l'Association des réunions de «l'intergroupe 174 » du Parlement européen a ainsi permis à l'AEM de rencontrer le commissaire Hahn, chargé de la politique régionale, ainsi que celui de la concurrence, le commissaire Almunia, qui s'est montré plus ouvert que ses prédécesseurs au discours montagnard.

Ce type de contact a notamment permis la tenue d'une réunion de travail avec la chef d'unité chargée des aides d'Etat à finalité régionale, ou encore de participer aux côtés de l'Association européenne pour les zones de montagne, Euromontana, et de la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM) à une réunion interservices sur la question de l'innovation et des aides d'Etat.

Ces relations de travail tissées progressivement permettent de mieux faire entrer dans les services de la Commission les préoccupations de la montagne. L'AEM est également partenaire d'un nombre croissant de projets de dimension européenne *(voir ci-dessous)*.

Enfin, le bureau exécutif a acté la démission de Miguel Angel Palacio Garcia, président du Parlement de Cantabrie, en tant que président de l'AEM, à la suite des élections locales et régionales espagnoles de 2011.

La prochaine assemblée générale de l'AEM se tiendra en avril à Covilhã, au Portugal.

## L'AEM, VINGT ANS DÉJÀ

Créée en 1991, à l'initiative de l'intergroupe montagne du Parlement européen, de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) et de l'Union nationale des communes et communautés de montagne (UNCEM), l'Association européenne des élus de montagne (AEM) a pour objet de faire prendre en compte la spécificité des régions de montagne et d'obtenir une reconnaissance politique et juridique par l'Union européenne. Elle est ouverte à l'adhésion des collectivités territoriales locales et régionales des montagnes d'Europe, ou des organisations qui les regroupent. Elle représente ainsi de nombreuses collectivités régionales ou sous-régionales ayant des territoires de montagne dans onze pays européens, ainsi que plusieurs organisations nationales ou européennes d'élus de montagne.

## DEUX ANS POUR MOBILISER PLUS DE LA MOITIÉ DES FONDS EUROPÉENS

Au 31 décembre, sur les 14,5 milliards d'euros alloués à la France, seuls 52 % du fonds européen de développement régional (FEDER) et 60 % du fonds social européen (FSE) ont été consommés pour financer des projets.

Le délégué interministériel à l'aménagement du territoire, Emmanuel Berthier, a rappelé avec gravité que « si les fonds ne sont pas utilisés, ils seront perdus. Ce serait dommage pour la France », *a fortiori* dans l'actuel contexte de restriction budgétaire croissante et généralisée qui se traduit par une diminution des subventions locales.

Sachant qu'en moyenne, le montant de financement d'un projet par l'Union européenne atteint 150 000 euros, l'information sur ce solde ne peut qu'inciter au montage de nouveaux dossiers.

La réputation de difficulté d'accès aux fonds ne doit pas cependant décourager les candidats potentiels.

Plusieurs centres de formation agréés dispensent d'ailleurs à ce sujet des formations particulièrement pointues pour surmonter cet obstacle.

REPÈRES

## LES PROJETS DONT L'AEM EST PARTENAIRE

**IMMODI :** (Implementing Digital Mountain) projet Interreg IVC (initiatives communautaires) réalisé sur 2010 et 2011, ce projet consiste à diffuser de bonnes pratiques en matière d'e-administration et d'e-santé. Il regroupait neuf régions montagneuses partenaires réparties entre huit Etats membres (Italie, Bulgarie, Suède, Finlande, Allemagne, France, Grèce, Espagne). En Auvergne, il a permis de réaliser une centaine de points visiopublic donnant accès à une vingtaine de services publics, et le centre de télétravail à Murat.

**SHARE :** (Acronyme pour hydroélectricité soutenable dans les écosystèmes des rivières alpines). Le projet veut permettre une gestion intégrée des ouvrages et des projets hydroélectriques selon des critères économiques et écologiques. Il réunit, depuis 2009, treize partenaires d'Allemagne, Autriche, France, Italie et Slovénie, experts dans divers domaines, pour améliorer la cohérence et la transparence des décisions relatives aux aménagements hydroélectriques, en mettant à disposition des administrateurs locaux des outils d'aide à la décision (logiciels, bases de données…).

**LIMIT4WEDA :** (Light Mobility And Information Technology For Weak. Demand Areas). Le projet a pour but d'élaborer des solutions pour rendre plus souples et moins coûteux les systèmes locaux de transport public dans les zones à faible demande, en recourant aux nouvelles technologies, à la création de réseaux, à l'expérimentation de la mobilité légère, de l'infomobilité et du transport intermodal pour les personnes, etc. Il rassemble neuf partenaires de six pays de la zone MED (Italie, Chypre, l'Espagne, Malte, la Grèce… et la France en tant qu'Etat de rattachement de l'AEM).

**BIG FOOT :** Programme d'action en faveur de l'apprentissage intergénérationnel dans les communautés tde montagne européennes.

**ALPYMAC :** Initié par l'AEM et l'Association de développement des Pyrénées par la formation (ADEPFO) et lancé à Chambéry le 28 janvier, le projet Alpymac (Alpes-Pyrénées-Massif central) a pour objectif, dans le cadre du programme français d'assistance technique, Europ'act, du fonds européen de développement régional (FEDER), d'étudier la gouvernance des fonds structurels dans la politique de massif.

# Premières assises nationales de la prévention des risques à Bordeaux

Plus de 650 personnes ont assisté aux premières assises nationales des risques naturels qui se sont tenues les 19 et 20 janvier à Bordeaux. Si le risque d'inondation a pris une place prédominante dans l'essentiel du programme, le foisonnement des débats au travers de neuf ateliers a permis d'acter un certain nombre de constats utiles.

BONNAUD GUILLAUME/PHOTOPQR/SUD OUEST

En ouvrant ces assises qui se tiendront tous les deux ans, et dont l'ANEM est partenaire, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, s'est félicitée de la mobilisation rencontrée avant de mettre en perspective l'action de son ministère en matière de prévention des risques naturels. Reconnaissant que « les élus sont aux avant-postes de la gestion des risques », elle a insisté sur la vertu du dialogue entre tous les acteurs concernés (administrations, collectivités, associations, assureurs, architectes…) dans la perspective d'une prévention « des risques à deux bandes », misant sur la prévention, mais également sur la résilience.
Elle a ensuite fait part de son ambition qu'elle puisse s'intégrer dans les autres politiques, notamment celles d'aménagement du territoire (pour ce qui est du développement économique), celle de l'urbanisme, et celle de l'éducation (afin d'installer dans notre pays une véritable culture du risque).
La thématique des neuf ateliers qui avaient tous pour objectif de rechercher des pistes

## ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS MAÏTIA

DR

Président du comité de massif des Pyrénées et vice-président de la Région Aquitaine, François Maïtia représentait l'ANEM aux Assises nationales des risques naturels.

***PLM : Les risques en montagne ont été peu évoqués au cours des assises…***
***François Maïtia :*** Il est vrai que le programme se focalisait presque exclusivement sur le risque d'inondation. Il était donc d'autant plus important que la montagne y fasse entendre sa voix pour que l'on reconnaisse la légitimité d'une approche spécifique des risques en montagne, et qu'on ne lui impose pas des solutions conçues en toute abstraction des réalités territoriales.
A titre d'exemple, un constat récurrent lors de ces assises était la propension à l'oubli des catastrophes et l'insuffisance de mise en mémoire par des outils d'observation adéquats, expliquant par surcroît l'inexistence de toute culture du risque, comme il peut y en avoir une aux Pays-Bas ou au Japon. Or, grâce notamment au service de restauration des terrains en montagne (RTM), dont la ministre a reconnu la valeur en annonçant une majoration substantielle des moyens accordés à son établissement de tutelle, l'Office national des forêts (ONF), il existe en montagne une réelle culture du risque

***PLM : En quoi consisterait le traitement spécifique dont la montagne a besoin ?***
***F. M. :*** L'approche systémique de la prévention des risques, c'est-à-dire l'appréhension globale de tous les risques présents sur un territoire et de toutes les interférences qu'ils peuvent avoir entre eux et sur l'ensemble de ses composantes socio-économiques, doit

## LE REGARD D'ÉRIK ORSENNA

E. Lefeuvre

### « LE RISQUE REND INTELLIGENT »

Invité des assises de Bordeaux, l'écrivain-académicien, économiste féru de géographie, a su trouver une image parlante pour distinguer précaution et responsabilité. Alors qu'il s'apprêtait à partir avec Florence Autissier pour une mission en région arctique de plusieurs mois, les organisateurs les appelèrent à être constamment prudents, car toute intervention des secours prendrait au moins trois jours. Il n'en fallut pas plus pour qu'il soit très attentif durant toute l'expédition à ne pas glisser sur le pont givré. Et de résumer « entendant cela, si j'avais fait usage de précaution, je ne serais jamais parti, mais en choisissant d'être responsable j'ai pu partir. C'est en ce sens qu'accepter le risque nous oblige à être intelligents ».

Nathalie Kosciusko-Morizet : « Les élus sont aux avant-postes de la gestion des risques. »

d'amélioration, couvrait un large spectre. Quoique souvent tournés vers le risque inondation, ces sujets allaient de l'aménagement du territoire aux relations entre chercheurs et décideurs, de la nouvelle gouvernance au cumul entre risques naturels et risques industriels, en passant par les besoins de connaissance et d'information et la culture du risque. La multiplicité et la spontanéité des prises de parole ont permis de s'assurer d'un consensus global sur la finalité de protection de la politique de prévention des risques, dans le respect de tous les intérêts en présence, permettant, comme l'a relevé le directeur de la prévention des risques, Laurent Michel, d'envisager un « passage à l'acte » dans la mesure où « on commence à connaître ce dont on a besoin ».

impliquer pour la montagne une réflexion par bassin versant et la reconnaissance des effets entre l'aval et l'amont. Mais surtout, cela doit conforter le principe de tolérance d'une exposition consentie au risque, comme corollaire de la difficulté réelle à trouver en montagne des espaces suffisants pour une urbanisation dynamique.

***PLM : Cela doit-il avoir une incidence sur les aléas pris en référence ?***

***F.M. :*** Tout à fait. Cela plaide en effet en faveur d'aléas de référence à taille humaine et donc au maintien de la référence centennale. Mais cela signifie également que la parole de l'élu doit être prise en compte au plus près du terrain lors de l'élaboration de la cartographie des risques dans les plans de prévention des risques.

## LES DATES

**7 février** — Comité des finances locales

**8 février** — Groupe montagne de la FNSEA

**9 février** — Comité directeur

**24 février** — Lancement de l'Institut de la montagne à Chambéry

## L'ÉLU DU MOIS

### CHARLES BUTTNER : CONCILIER EXPÉRIMENTATION ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

DR

Proviseur du lycée Blaise-Pascal de Colmar, Charles Buttner est également président du groupement des établissements publics locaux d'enseignement (GRETA) Centre-Alsace et de l'Union sportive de l'enseignement primaire du Haut-Rhin (USEP 68).

Très vite, il s'est intéressé aussi à la vie publique, tout d'abord au sein de la commune de Riedisheim (12 500 habitants) dans l'agglomération mulhousienne, dont il est élu conseiller municipal dès 1983 puis maire à partir de 1989 jusqu'en 2004. A cette date, il accède à la présidence du conseil général du Haut-Rhin dont il était membre depuis 1992, et qu'il n'a pas quittée depuis. Partisan du renforcement des relations entre les collectivités alsaciennes, et d'une action publique de proximité toujours plus efficace, il soutient le projet de la fusion des trois entités administratives départementale et régionale en une seule collectivité – le conseil d'Alsace – en veillant à ce que celle-ci conforte l'espace de coopération transfrontalière.

Ainsi, il mise sur le respect de l'identité des territoires et sur les nouvelles compétences du futur conseil d'Alsace (enseignement des langues, droit du travail, droit fiscal…) pour qu'il devienne le « fer de lance » du développement du bassin rhénan trinational.

### ERRATUM

Le mois dernier, dans notre portrait de l'élue du mois, un indicatif présent erroné laissait entendre que Marie-Christine Dalloz était encore conseillère générale du canton de Moirans, mandat qu'elle n'exerce plus depuis les dernières élections locales. Nous prions l'intéressée ainsi que le maire de Moirans-en-Montagne, Jean Burdeyron, qui a pris sa succession, de nous en excuser.

## COLLOQUE

# Les classes de découverte et les jeunes au SAM

Rendez-vous biennal incontournable des professionnels du tourisme de montagne, avec plus de 500 exposants de 44 pays différents pour un public de 13 500 visiteurs, le Salon de l'aménagement de la montagne (SAM) ouvrira ses portes au parc des expositions de Grenoble Alpexpo, du jeudi 26 au samedi 28 avril.

L'ANEM, coprésidente de cette manifestation, organisera en partenariat avec l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM), un colloque d'une demi-journée (dans la matinée du jeudi 26 avril) intitulé « Relancer les classes de découverte : une voie pour accueillir des jeunes en montagne ». Thème défendu avec pugnacité depuis de longues années par les deux associations, cette journée devrait être l'occasion d'identifier les obstacles à surmonter et de dégager des perspectives pour rétablir cette pratique d'une initiation des jeunes aux activités de la montagne.

## L'ANEM PRÉSENTE AU LANCEMENT DE « MONTAGNE : PROSPECTIVE 2040 »

Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes a lancé, vendredi 27 janvier, une réflexion intitulée : « Montagne : prospective 2040 » en présence des différents acteurs de la montagne, dont plusieurs représentants de l'ANEM.

Des ateliers de réflexion vont être mis en place durant le premier semestre dans le but de définir ce que sera la vie en montagne dans trente ans, notamment face au défi du réchauffement climatique, et de trouver les moyens de renforcer son accessibilité et son attractivité.

La concertation, notamment avec les jeunes de 18 à 25 ans, se déroulera dans les prochains mois, avec des ateliers leur permettant d'exprimer leurs attentes sur le futur de la montagne.

Des experts apporteront ensuite des réponses pour éclairer l'avenir. Les Assises européennes de la montagne (les 3 et 4 octobre) et le Festival international des métiers de la montagne à Chambéry (du 15 au 18 novembre) devraient être l'occasion de nouveaux échanges.

Plus d'infos sur : ww.montagne2040.rhonealpes.fr.

**L'électricité** pour Alli, c'est gagner des heures de lumière et les consacrer à ses études. Parce que l'électricité est essentielle partout dans le monde, nous avons construit au Laos le plus grand barrage hydroélectrique d'Asie du Sud-Est : aujourd'hui, les 1 070 MW de Nam Theun 2 permettent à plus de 4 millions de personnes de bénéficier d'une énergie abondante et sans $CO_2$.

edf.com

partenaire officiel

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – ★ EURO RSCG C&O